

## **CHARTE DE COOPERATION**

### **SALARIE/BENEVOLES**

### **BIBLIOTHEQUE**

Validée par les élus

1 – Rappel du contexte

2- Objectifs

3- Organigramme

4- Responsable salariée : responsabilités hors délégation

5- Tâches normales des bénévoles

6- Responsabilités et tâches pouvant être déléguées aux bénévoles

7- Droits et devoirs de tous :

- Confidentialité
- Suivi de réunion
- Pas de favoritisme
- Etre formé
- Préavis à donner par le bénévole
- Cas où le Maire peut demander le départ d'un ou des bénévoles
- Prise en charge des frais de déplacements
- Assurance des bénévoles

8- Annexe pour chaque personne :

- Nombre d'heures
- Plan de formation

9- Notification des cas où la Charte peut être modifiée